



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Budget Primitif Ville, reprise anticipée du résultat 2015 et affectation provisoire

DE20160321_1	Conseil municipal du 21 mars 2016
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etalent absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOURGOGNE à M. CHUPIN
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

DOSSIERS PRIORITAIRES

Budget Primitif Ville, reprise anticipée du résultat 2015 et affectation provisoire

Finances/budget et achats
id : 1289

Conseil municipal
21 mars 2016

1

Rapporteur : Vincent YOU

Conformément à l'article L2311-5 du Code général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire au 31 janvier avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser,
- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

• **Détermination du résultat de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		69,938,609.14 €
Recettes de fonctionnement		75,221,855.23 €
Excédent de fonctionnement	+	5,283,246.09 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+	2,526,873.35 €
Résultat à affecter	+	7,810,119.44 €

2) - Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement	14,921,570.50 €
Recettes d'investissement	14,412,483.73 €
Déficit d'investissement	-509,086.77 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-2,915,956.04 €
Résultat d'investissement cumulé	-3,425,042.81 €

3) - Restes à réaliser au 31 décembre 2015 :

Dépenses	9,380,651.91 €
Recettes	8,559,136.82 €
Solde	-821,515.09 €

Le besoin de financement de la section d'investissement, corrigé du solde déficitaire des restes à réaliser, s'élève donc à **4 246 557,90 euros**.

L'affectation provisoire du résultat 2015 du budget principal est proposée comme suit :

Article 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé 4 246 557,90 €

Chapitre 002 (recettes)

Résultat de fonctionnement reporté 3 563 561,54 €

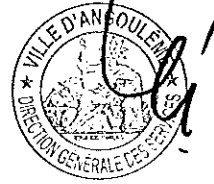
Chapitre 001 (dépenses)

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 3 425 042,81 €

Il vous est donc proposé d'approuver la reprise anticipée des résultats 2015 du budget principal et leur affectation provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
21 mars 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



**Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques**